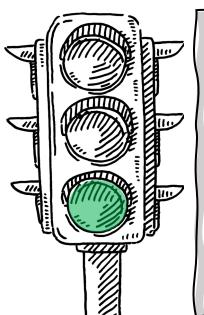
## Assurance chômage : modulation de la durée d'indemnisation en fonction du marché du travail



## Marché du travail « favorable »

Si taux de chômage global (France) < à 9% OU n'a pas progressé de + de 0,8 point sur 1 trimestre :

- Durée d'indemnisation réduite de 25% avec une durée minimale de 6 mois.
- Attribution d'un complément de fin de de droits en cas de dégradation de la situation de l'emploi.

## Marché du travail « défavorable »

Si taux de chômage global (France) ≥ à 9% OU a progressé de 0,8 point ou + sur 1 trimestre :

Durée d'indemnisation normale par attribution d'un complément de fin de droits.

## **Champ d'application**

- Fins de contrat de travail intervenues à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.
- Uniquement en France Métropolitaine.
- Exclusion de certaines catégories de demandeurs d'emplois : intermittents du spectacle, marinspêcheurs, dockers, expatriés.



